

Retour sur le colloque ESG du 9 octobre 2023

Le 9 octobre 2023, avait lieu, dans l'auditorium de l'ACPR, un colloque sur le développement durable, co-organisé par le Club des Marchés Financiers, le Club du Haut de Bilan et le Groupe de travail Conformité et Contrôle en Finance.

Après un exposé introductif de **Nathalie AUFAUVRE**, Secrétaire Générale de l'ACPR, le colloque réunissait une dizaine d'orateurs autour de trois tables rondes et de deux key notes.



MARIE AGNÈS NICOLET,

Présidente de Regulation
Partners et du Club
des Marchés Financiers
du Centre des Professions
Financières

La première table ronde, animée par Marie Agnès Nicolet, Présidente du Club des Marchés Financiers, traitait des enjeux ESG du monde de l'asset management, avec **Alexis DUPONT**, Directeur Général de France Invest, **Alix FAURE**, Head of ESG, Sienna Investment Managers et **Philippe KUNTER**, Directeur du développement Durable et de la RSE de Bpifrance.

La seconde table ronde, animée par Nathalie de Larminat Bougnoux,

Présidente du Groupe de travail Conformité et Contrôle en Finance, traitait des impacts ESG pour les banques avec **Étienne BAREL**, Directeur Général Délégué de la FBF, **Emmanuel THIERRY**, Associé de Mazars et **Valérie VILLAFRANCA**, Directrice du Programme de transformation ESG Société Générale.

Franck LE VALLOIS, Directeur Général de France Assureurs, évoquait ensuite les enjeux multiples pour les assureurs et **Julien ROUZÉ**, COO Sopht ouvrait les réflexions sur le green IT.

Les principaux messages des orateurs lors de ce colloque sont synthétisés ci-après :



Nathalie AUFAUVRE Secrétaire Générale – ACPR

Le changement climatique est irréversible et accroît la fréquence et l'intensité des événements climatiques, au risque d'affecter la stabilité financière et la solvabilité individuelle des établissements financiers via les risques physiques et de transition. Les initiatives du marché se sont révélées insuffisantes pour répondre à l'urgence climatique et maîtriser les risques financiers qui en découlent. Contribuer à évaluer, réduire et gérer l'impact des risques climatiques sur l'économie et le système financier fait partie intégrante du mandat des banques centrales et des superviseurs, tant au titre de la stratégie monétaire que de la stabilité financière.

La Banque de France et l'ACPR sont pleinement engagées, comme membre fondateur du *Network for Greening the Financial System* (NGFS), pour accompagner le secteur financier dans sa transformation, pour une meilleure prise en compte des risques climatiques et pour la réforme de notre modèle de supervision qui doit intégrer pleinement désormais cette dimension climatique, et au-delà l'ensemble des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Au niveau international comme au niveau européen, les travaux se sont organisés dans le but de créer un cadre commun de maîtrise des risques climatiques. Le développement des exigences de publications accroît la transparence du marché, facilite la lutte contre l'éco-blanchiment, et permettra à terme de fournir des données importantes aux investisseurs et aux superviseurs.

Les travaux en cours permettent de progresser sur la capture des risques ESG. La réforme des réglementations bancaires en vue de la transposition de l'accord de Bâle 3, et des réglementations assurance dans le cadre de la revue de Solvabilité 2, sont l'occasion de créer de nouveaux outils de supervision. En particulier, la mise en place par les institutions financières d'un plan de transition crédible constitue un élément clé des nouvelles réglementations, et un enjeu fort pour la supervision des prochaines années. Les stress-test climatiques fondés sur les objectifs « Fit-for-55 » et l'extension de la couverture des risques liés à la perte de biodiversité sont les prochaines étapes de nos efforts en faveur de la transition du secteur financier.



Alix FAURE
Head of ESG – SIENNA
INVESTMENTS MANAGERS

La demande ESG provient des clients, de la réglementation, des sociétés de gestion et de la situation d'urgence environnementale à laquelle nous faisons face. Ainsi, les exigences ESG sur le processus de sélection des émetteurs ont de nombreuses conséquences positives. Tout d'abord, le 1er impact concerne l'application de l'intégration ESG faite à toutes les étapes du processus d'investissement. Ensuite, la problématique de la gestion de la donnée est centrale : comment fiabiliser cette donnée ESG, la rendre comparable, l'analyser... ? Puis, il semble essentiel de ne pas s'arrêter à la réglementation, obligatoire par essence. Mais nous nous appuyons sur ce cadre pour innover. Ceci peut être réalisé de nombreuses manières : dans notre organisation même, avec la mise en place d'un nouvel angle pour financer l'économie, dans les reportings... Enfin, l'importance du dialogue avec les entreprises financées est essentielle, via l'engagement, une place au board, ou encore via des clauses d'impact.

Afin de vérifier le suivi dans le temps de la conformité aux exigences ESG, Sienna s'appuie sur plusieurs éléments. Tout d'abord nous avons mis en place un processus d'intégration ESG standardisé pour l'ensemble de nos classes d'actifs. La première étape s'attache à analyser les exclusions et les controverses.

Nous analysons ensuite les opportunités, en lien avec le cadre des ODD (Objectifs de Développement Durable). Puis nous faisons l'analyse des risques ESG, dont les PAI que nous considérons comme étant matériels. Par ailleurs, nous réalisons une due dilligence ESG annuelle systématique. Enfin, la transparence mise en œuvre au travers du reporting est essentielle et nous valorisons le travail ESG au moment de la sortie.

Un deuxième outil pour vérifier la conformité aux exigences passe par la mise en place d'une BDD centralisée, partagée par l'ensemble de nos expertises. Celle-ci est alimentée grâce aux entreprises elles-mêmes et grâce aux fournisseurs de données. L'essaimage de l'ESG dans toutes nos lignes de métier (gestion, compliance, analyse, risque, reporting...) est aussi un moyen de vérifier le suivi dans le temps.

Le dernier outil utilisé est le dialogue direct avec les entreprises : engagement individuel, collaboratif, le vote aux AG autant que possible ; mais aussi le plaidoyer avec les pouvoirs publics.

Pour conclure, il est très important pour nous d'aligner la RSE et l'ESG, ie. nos propres opérations et nos émissions financées, c'est-à-dire de vivre en tant qu'entreprise ce que nous demandons aux entreprises que nous finançons.



Franck Le VALLOIS France Assureurs

Aux avant-postes des évolutions de la société, les assureurs sont des acteurs mobilisés dans la lutte contre les effets du dérèglement climatique.

Alors que le coût moyen des sinistres climatiques s'élevait à 1 milliard d'euros par an dans les années 1980, il atteint désormais 4,2 milliards d'euros par an depuis 2011. Une tendance qui, selon les projections de France Assureurs, devrait doubler dans les 30 années à venir par rapport aux 30 précédentes pour passer d'un coût cumulé de 74 à 143 milliards d'euros.

En leur qualité d'investisseurs institutionnels de long terme, ils prennent une part active dans l'accélération de la transition de l'économie vers une société à bas-carbone. C'est près de 2 400 milliards d'euros d'actifs que les assureurs détiennent, finançant à hauteur de 64% les entreprises.

Si le défi de la transition écologique exige de jouer la carte du collectif, certaines ONG jettent systématiquement l'anathème sur les assureurs et le monde de la finance dans sa globalité. Selon elles, tout action en faveur de la transition écologique serait suspecte et s'apparenterait à du greenwashing. L'une d'elles indique que seuls neuf assureurs français mènent une politique d'exclusion du pétrole & gaz en omettant cependant de mentionner que l'exposition de l'ensemble des assureurs à ces énergies ne représente qu'1% de leurs actifs. C'est donc à une posture punitive basée sur la suspicion et le jugement biaisé que les assureurs sont confrontés. Une posture incitative serait bien plus efficace pour notre société.

Quant au cadre réglementaire, s'il doit donner de la cohérence et structurer, il n'est pas encore suffisamment mature et change trop fréquemment à l'instar du règlement SFDR : alors que son entrée

en vigueur morcelée s'est achevée en janvier 2023, une refonte est déjà annoncée pour 2024 ! Je nourris la conviction que nous n'avons pas besoin de davantage de réglementation, mais de plus de régulation. Les critères ESG sont fondamentalement utiles à l'assurance puisqu'ils requièrent une appréciation prospective approfondie du risque et une gestion des risques.

Devant l'immensité du défi de la transition écologique, rappelons qu'à fin 2021 les assureurs ont investi près de 270 milliards d'euros dans des produits durables contre 45 milliards d'euros en 2018. Soulignons également qu'ils aident les entreprises à accélérer leurs investissements dans la transition écologique : le programme de place Obligations Relance, qui vise à soutenir les PME-ETI dans leur croissance et leur transformation après la crise sanitaire, représente 2,7 milliards d'euros et l'atteinte d'objectifs de type ESG permet aux entreprises ainsi financées de réduire leur taux d'emprunt obligataire.

La prise en compte de l'intérêt des épargnants est un principe qui guide l'action des assureurs. France Assureurs vient de publier le guide Épargner responsable avec mon assurance vie. Labellisé « Educfi » par la Banque de France, il a pour objectif de donner les clés aux Français qui souhaitent épargner de manière durable ou mieux comprendre la réglementation SFDR, la taxonomie et les labels. Car c'est tout l'écosystème qui doit être sensibilisé et formé pour que la finance soit durable.

En conclusion, par leurs actions et leurs investissements, les assureurs agissent pour un monde plus durable. C'est grâce à davantage d'incitation et de régulation plutôt que de punition et de réglementation qu'ils relèveront le défi de la transition écologique.



Julien ROUZE
COO - SOPHT

- La pollution numérique représente 4% des émissions de gaz à effet de serre mondiales.
- C'est le facteur d'impact qui progresse le plus vite

- L'industrie des banques et assurances est en première ligne de ces enjeux car leurs activités sont très largement numérisées.
- Il existe des outils / plateformes qui aident les entreprises à décarboner leur numérique.



Valérie VILLAFRANCA
Head of ESG Operational
Transformation – SOCIETE
GENERALE

Les sujets ESG vont avoir et ont déjà un impact majeur sur l'économie française et internationale. Pour les institutions financières, c'est une enjeu critique que de s'adapter à un environnement de marché en mutation forte mais aussi d'accompagner cette mutation. Dans ce contexte, il est essentiel pour nous d'une part, de bien comprendre et d'analyser les changements actuellement à l'œuvre ainsi que les changements à venir (enjeux de transition d'un secteur particulier, scénarios d'évolution du climat, évolutions des services biodiversité, etc.) mais aussi d'accompagner la transformation de notre entreprise dans son ensemble. Pour cela le point de départ est indubitablement la formation de l'ensemble de nos collaborateurs pour que ceux-ci soient à même de comprendre et d'accompagner les défis auxquels nos clients sont confrontés ; le deuxième volet est celui de l'adaptation de notre catalogue de

produits et services afin de proposer à nos clients grands et moins grands les produits et services qui leur permettront d'affronter ce changement. Enfin, c'est tout notre dispositif d'évaluation et de gestion des risques qu'il nous faut revoir pour prendre en compte dans notre dispositif ces risques nouveaux que sont les risques climatiques mais aussi les autres risques environnementaux tels que la biodiversité, la ressources en eau ou la pollution de l'air et des sols. Afin de mener à bien ces missions, la Société Générale a mis sur pied un programme transverse qui reporte directement à la Direction Générale et qui a pour charge de cadencer et de mutualiser les efforts du groupe en la matière. Dans ce contexte, c'est bien notre capacité à accompagner nos clients au quotidien, à comprendre leurs enjeux, à leur proposer des solutions adaptées qui est notre priorité car c'est bien là qu'est le nerf de la guerre. Comprendre ces risques émergents pour mieux les gérer et aider nos clients à faire de même.



La conclusion de ce colloque par **Robert OPHÈLE, Président du Centre des Professions Financières** est reproduite dans un article dédié de ce magazine.